

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 17 janvier 2022, à 19 :30 heures, sans public, par vidéoconférence, pour contrer la propagation du COVID-19.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Jean-François Forget, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Dany Fournier, DG par intérim

A- ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE (sans public et par vidéoconférence)

La séance, par vidéoconférence, est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19 h 37 heures et monsieur Dany Fournier, directeur général par intérim, fait fonction de secrétaire.

Adopté.

RÉSOLUTION 005.01.2022

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

L'ordre du jour est adopté et l'item Varia demeure ouvert.

Adopté.

RÉSOLUTION 006.01.2022

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses, au 14 janvier 2022, au montant de 397 250,39 \$ pour 2021 et de 117 462,19 \$ pour 2022.

Adopté.

RÉSOLUTION 007.01.2022

D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 ET 16 DÉCEMBRE 2021 (17H15 ET 17H22) ET DU 10 JANVIER 2022

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 6 et 16 décembre 2021 (17 h 15 et 17 h 22) ainsi que du 10 janvier 2022 tels que présentés.

Adopté.

E- DÉPÔT DES PERMIS DÉCEMBRE 2021

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour DÉCEMBRE 2021 de l'officier en environnement et bâtiment est déposé.

F- SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Aucune question.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question écrite.

2.1 RÉSOLUTION 008.01.2022

ADHÉSIONS 2022 – SIUCQ ET CROIX ROUGE CANADIENNE

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Jean-François Forget,**

Il est résolu d'acquitter les frais d'adhésion annuels aux associations suivantes :

- Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec : 5 459,30 \$
- Croix Rouge Canadienne : 843,71 \$

Adopté.

DÉPÔT AUX MEMBRES DU CONSEIL DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 14 DÉCEMBRE 2021 ET DU 11 JANVIER 2022

Le directeur général par intérim dépose aux membres du conseil les procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 14 décembre 2021 et du 11 janvier 2022.

RÉSOLUTION 009.01.2022

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-009 AU 13, 1^{RE} RUE – LOT 5 155 240

ATTENDU QUE la superficie minimale du terrain est respectée;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite régulariser la situation particulière des terrains dans le secteur;

ATTENDU QUE le terrain concerné est le seul dont la largeur est insuffisante, mais dont la superficie est respectée;

ATTENDU QU'IL s'agit d'un cas isolé;

ATTENDU QUE le préjudice sérieux a été démontré;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent l'acceptation de la dérogation mineure telle que déposée par le demandeur;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2021-009, telle que déposée par le demandeur, sur le lot 5 155 240 situé au 13, 1^{re} Rue.

Adopté.

RÉSOLUTION 010.01.2022

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-012 AU 264-266, CHEMIN YAMASKA – LOT 5 153 524

ATTENDU QUE le déplacement du service au volant vers les cours latérales ou arrières rendrait d'autres éléments dérogatoires;

ATTENDU QUE des végétaux seront ajoutés entre la rue et le service au volant afin d'atténuer l'effet visuel de ce dernier;

ATTENDU QUE l'espace végétalisé prévu en bordure du bâtiment ajouté vers d'autres ilots de verdure sur le terrain;

ATTENDU QUE le fait de rendre conforme l'emplacement de la porte et l'ajout des végétaux aurait un impact direct sur la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent l'acceptation de la dérogation mineure telle que déposée par le demandeur;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2021-012, telle que déposée par le demandeur, sur le lot 5 153 524 situé au 264-266, chemin Yamaska.

Adopté.

RÉSOLUTION 011.01.2022

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-013 AU 256, BOUL. INDUSTRIEL – LOT 6 152 936

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme contient des objectifs en lien avec la gestion des abords de l'autoroute 20 notamment au niveau de l'harmonisation architecturale entre les bâtiments existants et les nouvelles constructions ainsi que sur la limitation des atteintes visuelles;

ATTENDU QUE l'encadrement des normes minimales à l'égard du nombre, de l'implantation et de la forme des bâtiments accessoires fait partie des moyens de mise en œuvre pour assurer une harmonisation architecturale;

ATTENDU QUE l'article 145.2 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) mentionne qu'une dérogation mineure au règlement de zonage doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'objectif du plan d'urbanisme n'est pas respecté;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande pourra entraîner d'autres demandes similaires ;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent le refus de la dérogation mineure telle que déposée par le demandeur;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2021-013, telle que déposée par le demandeur, sur le lot 6 152 936 situé au 256, boul. Industriel.

Adopté.

RÉSOLUTION 012.01.2022

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LES LOTS 5 155 859 ET 5 155 860 DE LA RUE BECS-CROISÉS;

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet particulier est déposée pour les lots 5 155 859 et 5 155 860 du cadastre du Québec pour autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE les terrains font partie de la zone R-29 où seules les résidences unifamiliales jumelées sont autorisées;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit des derniers terrains disponibles pour la construction de jumelée;

CONSIDÉRANT QUE le projet est fait dans un souci d'intégration à l'architecture des bâtiments existants;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a examiné cette demande de projet particulier en fonction des critères d'évaluation fixés par le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 669-21;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du bâtiment projetée est supérieure à plus de 35% des bâtiments voisins;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser, en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 669-21, la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée à la condition que la hauteur du bâtiment soit revue à la baisse afin de respecter la hauteur de 35% avec les maisons voisines.

Adopté.

RÉSOLUTION 013.01.2022

ADOPTION DU PREMIER PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LE LOT 5 154 365 AU 307, RUE NOTRE-DAME

Considérant qu'une demande projet particulier est déposée pour le lot 5 154 365 pour autoriser l'usage « maison des jeunes p207 » ;

Considérant que le terrain fait partie de la zone C-13 où certains usages des groupes habitation et commerciaux sont autorisés (h1, h2, h3, c1, c2 et c10);

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le projet utilise un bâtiment existant qui a été vendu dans les derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE l'occupation du lieu est compatible avec le milieu environnant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a examiné cette demande de projet particulier en fonction des critères d'évaluation fixés par le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 669-21;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser, en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no 669-21, l'usage de la maison des jeunes (p207) dans la zone commerciale C-13.

Adopté.

RÉSOLUTION 014.01.2022

RÉSOLUTION D'OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE SON AU TERRAIN DE BALLE

Dossier reporté.

RÉSOLUTION 015.01.2022

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 679-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 585-18 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Madame la conseillère Sarah McAlden, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 679-22 modifiant le règlement numéro 585-18 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux;;
- dépose le projet du règlement numéro 679-22 modifiant le règlement numéro 585-18 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

RÉSOLUTION 016.01.2022

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 680-22
MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 458-12 ET 548-16 SUR LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉ(ES) MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Patrice Boislard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 680-22 modifiant les règlements numéros 458-12 et 548-16 sur le Code d'éthique et de déontologie des employé(es) municipaux;
- dépose le projet du règlement numéro 680-22 modifiant les règlements numéro 458-12 et 548-16 sur le Code d'éthique et de déontologie des employé(es) municipaux.

RÉSOLUTION 017.01.2022

ADHÉSIONS 2022 – FQM / QUÉBEC MUNICIPAL / COGESAF

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'acquitter les frais d'adhésion annuels aux associations suivantes :

- Fédération québécoise des municipalités : 4 318,38 \$ plus les taxes applicables ;
- Québec municipal : 540 \$ plus les taxes applicables;
- Cogesaf : 90 \$

Adopté.

RÉSOLUTION 018.01.2022

**CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Jean-François Forget,**

DE confirmer le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier par intérim les formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil, en l'occurrence ceux de Nathacha Tessier, mairesse, Sarah McAlden, conseillère, district 1, Chantal St-Martin, conseillère, district 2, Patrice Boislard, conseiller, district 3, Chantal Nault, conseillère, district 4, Jean-François Forget, conseiller, district 5 et Sylvain Proulx, conseiller, district 6.

Adopté.

RÉSOLUTION 019.01.2022

**BOURSE ST-GERMAIN-DE-GRANTHAM DE 350 \$ - FONDATION
CÉGEP DE DRUMMONDVILLE**

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Drummondville souligne chaque année la réussite des élèves provenant de toute la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Drummondville propose à la municipalité de verser un don qui sera remis sous forme de bourse le 17 février 2022;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de remettre une bourse au montant de 350,00 \$ à un étudiant provenant du territoire de Saint-Germain-de-Grantham en fonction des critères de réussite scolaire.

Adopté.

RÉSOLUTION 020.01.2022

RÉSOLUTION D'OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service pour l'entretien ménager du bureau municipal;

ATTENDU QUE ladite offre est valide pour la période de janvier à décembre 2022;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Jean François Forget,**

Il est résolu d'accepter l'offre de service de Madame Sonya Voyer pour un taux horaire de 22 \$ afin d'effectuer le ménage du bureau municipal situé au 233, chemin Yamaska, et ce, à partir du mois de janvier au mois de décembre 2022.

Adopté.

RÉSOLUTION 021.01.2022

COTISATION ANNUELLE 2022 À L'ADMQ, COMBEQ ET L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'acquitter la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour monsieur Dany Fournier, directeur général par intérim, pour un montant total de 890.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE les frais de cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec soient acquittés, pour madame Kim Boivin, inspectrice, d'une somme de 380,00 \$, plus les taxes applicables, ainsi que les frais d'adhésion annuels à l'Ordre des urbanistes du Québec d'une somme de 720 \$ taxes incluses.

Adopté.

RÉSOLUTION 022.01.2022

ARCHIVES – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND-ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la Société d'histoire de Drummondville, OSBL, présente une offre de service pour effectuer la suite du mandat des archives, pour une somme de 6 200 \$ plus les frais de déplacement de l'archiviste;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'octroyer le contrat de la gestion documentaire 2022 à la Société d'histoire de Drummond d'une somme de 6 200 \$ plus les frais de déplacement de l'archiviste.

Adopté.

RÉSOLUTION 023.01.2022

OCTROI DE SUBVENTIONS POUR COUCHES LAVABLES ET PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE ÉCOLOGIQUE

ATTENDU les demandes de citoyens concernant la possibilité d'offrir un programme de subvention à l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène féminine écologique;

ATTENDU QUE la municipalité désire promouvoir les saines habitudes environnementales et l'utilisation de produits écologiques ;

ATTENDU QUE la municipalité désire soutenir financièrement les citoyens qui diminuent leur empreinte écologique par l'utilisation de biens réutilisables ;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de mettre en place pour l'année 2022 un programme de subventions pour l'achat de couches lavables et de culottes de protection pour un enfant de moins de 12 mois ainsi que les produits d'hygiène féminine écologique, en remboursant 50 % du coût d'achat (sauf les taxes, frais de transport et autres produits) jusqu'à concurrence de 150.00 \$ à la suite à la réception des pièces justificatives demandées dans un délai de 3 mois suivant l'achat ;

QUE le montant total accordé à ce projet sera décidé lors de l'adoption du budget 2022 ;

Adopté.

VARIA

RÉSOLUTION 024.01.2022

DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE DU 298, RUE DES BRUANTS – AJOUT DE PORTE DANS LA CLÔTURE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande du propriétaire du 298, de la rue des Bruants afin d'installer une porte sur la clôture adjacente au terrain de soccer;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont étudié ladite demande et que la sécurité du Plateau sportif serait compromise;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Jean-François Forget,**

Il est résolu de refuser la demande du propriétaire du 298, de la rue des Bruants pour l'installation d'une porte sur la clôture adjacente au Plateau sportif.

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Patrice Boislard désire remercier la technicienne en loisirs pour son excellent travail ainsi que pour les belles activités proposées au loisir durant cette période de confinement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussigné, Dany Fournier, secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Dany Fournier

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

QUE la séance est levée à 19 h 57 heures